

NANTERRE, LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010

1/4

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE :  
L'ANALYSE TRIMESTRIELLE ALTARES

## **Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, les entreprises européennes réduisent leurs retards de règlement à des niveaux de début de crise.**

### **Avec 14 jours de retard, les paiements s'améliorent d'une journée sur un an.**

**Les entreprises allemandes et néerlandaises impriment le mouvement ; leurs voisines françaises se maintiennent dans leur sillage. Les comportements de paiement s'améliorent sensiblement en Italie, lentement au Royaume-Uni, restent tendus en Belgique et se dégradent encore fortement en Espagne.**

Le spécialiste de la connaissance interentreprises Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, constate qu'au deuxième trimestre 2010, les entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14 jours. Ce décalage de règlement se réduit d'une journée sur un an. L'analyse, par le programme international DunTrade<sup>1</sup>, des balances âgées des entreprises, permet d'observer qu'après avoir approché les 15 jours au cours du deuxième trimestre 2009, les retards de paiement ont été ramenés à environ 14,5 jours en début d'année 2010 et tombent désormais à 14 jours.

Ils se situent à leur meilleur niveau depuis l'été 2008 mais sont encore supérieurs à ce qu'ils étaient avant la crise. En 2007, les retards moyens s'établissaient à 12,5 jours.

1 - Depuis 45 ans aux Etats-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (Voir méthodologie).



Decide with Confidence

Sur ce deuxième trimestre 2010, 41,3 % des entreprises européennes règlent leurs fournisseurs sans retard. C'est le meilleur taux depuis 4 ans (41,5 % en été 2006). Cependant, 9,1 % des entreprises reportent encore leurs paiements de plus de 30 jours contre 7,5 % avant la crise. Cette proportion encore forte suggère combien les trésoreries demeurent fragiles voire obérées au moment d'aborder de nouvelles opportunités commerciales, compromettant la pérennité des entreprises. En effet, retards de paiement et défaillances d'entreprises sont indissociables. Altares constate depuis longtemps au travers des mesures de performance de ses scores de risque que les entreprises retardant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six..

### Leadership de l'Allemagne et des Pays-Bas, la France s'accroche.

L'Allemagne et les Pays-Bas tirent la performance européenne avec des retards de paiement, au plus bas, ramenés à moins de 8,5 jours. Dans ces deux pays, plus d'une entreprise sur deux respectent les conditions de paiement ; 51,5 % aux Pays-Bas et 60 % en Allemagne.

En France, les reports de règlement se réduisent beaucoup plus lentement mais se situent désormais à un niveau historiquement bas (11,5 jours), une demi-journée en dessous des valeurs d'avant crise (12 jours). Malgré cette tendance favorable, les paiements retardés restent pourtant la règle. En effet, loin derrière les entreprises allemandes et néerlandaises, les sociétés françaises ne sont que 35 % à respecter la date d'échéance convenue avec le fournisseur. Cette proportion était tombée à moins de 33 % durant 2008.

### Derrière le trio de tête, les autres pays sont encore à la peine.

En Belgique, les retards de paiement restent bloqués au-delà de 14 jours (14,2) voire se tendent progressivement depuis l'été 2009 (14 jours). Dans ces conditions, seulement 33,4 % des entreprises respectent les dates d'échéance de règlement fournisseurs ; c'est 2 % de moins qu'il y a 3 mois ou un an.

Les entreprises italiennes, dont les retards de paiement avaient franchi la barre des 20 jours au plus fort de la crise fin 2008, s'inscrivent désormais sur un mouvement de sensible amélioration. Néanmoins, à 16,2 jours, les retards de paiement sont encore très au-dessus des valeurs d'avant crise (moins de 13 jours). 45,5 % des entreprises italiennes respectent les dates de règlements fournisseurs mais les délais contractuels italiens sont relativement longs pouvant atteindre 120 jours.

Au Royaume-Uni et en Irlande, les retards de paiement redescendent aux environs de 18 jours à respectivement 18,2 et 18,1 jours. Mais ces valeurs restent supérieures de plus de 4 jours à la moyenne européenne. Moins d'une entreprise britannique sur quatre respecte la date d'échéance de règlement des fournisseurs ; 24,8 % au Royaume-Uni et 22,9 % en Irlande.



Decide with Confidence

Ce trimestre encore, la péninsule ibérique ferme la marche avec des retards de paiement supérieurs à 20 jours. En **Espagne**, les reports de paiement franchissent les 23 jours en augmentation d'une journée chaque trimestre depuis l'été 2009. Le **Portugal** présente davantage de stabilité mais sur des reports plus lourds encore au-delà de 25 jours.

### Les comportements de paiement s'améliorent progressivement dans tous les secteurs.

Illustrant l'amélioration graduée des comportements de paiement des entreprises, l'ensemble des activités s'inscrit sur une tendance favorable sans, toutefois, retrouver une situation de paiements d'avant crise.

C'est dans l'**Administration** que les retards de paiement sont les plus courts à 11,7 jours en baisse de 3 jours sur un an. Ils se rapprochent ainsi des valeurs de 2007 (11,4 jours) et 2006 (11 jours).

Dans les **Services**, les retards de paiements reculent d'une journée sur un an à 13,5 jours mais restent encore supérieurs d'une journée à leurs niveaux de 2007 et 2006.

Les retards de paiement dans l'**Industrie** sont comparables à ceux des services (13,6 jours) mais s'améliorent plus lentement sur un an (1/2 journée). Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, ils avaient dépassé les 14 jours après avoir déjà sensiblement dérapé sur la même période 2008 (12,5 jours) par rapport à 2007 (11,5 jours).

Comme dans l'industrie, les retards de paiement se situent à 13,6 jours dans le **Commerce interentreprises**. Ils baissent de plus d'une journée sur un an et se rapprochent de leur valeur du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 ; ils sont, toutefois, encore supérieurs de plus d'une journée à la valeur de 2007 (12,5 jours).

Dans le **Bâtiment**, les reports de règlement se détendent lentement mais ne parviennent pas à redescendre en-dessous de 14 jours. Ils se situent à 14,2 jours ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 contre 14,8 jours au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit encore près de 3 jours au-dessus de la valeur d'avant crise (11,5 en 2007).

Connecté au Bâtiment, l'**Immobilier** s'améliore très sensiblement après avoir fortement dérapé. En moyenne, en Europe, les retards de paiement sont encore élevés à 17,8 jours mais baissent de près de deux jours sur un an. Ils sont, toutefois, toujours supérieurs de 4 jours à leur valeur de 2007.

La **Vente de détail** s'inscrit, elle-aussi, sur une tendance favorable sur un an avec des retards de paiement ramenés à 15,1 jours sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 contre 16,4 jours il y a un an. Les comportements de paiement des détaillants sont désormais proches de ceux constatés en 2008 (15,2 jours) mais plus tendus qu'en 2007 (13,8 jours).

Dans le **Transport**, les retards de paiement avaient atteint 16 jours sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Sur ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, ils retrouvent leur niveau de 2008 voisin de 15 jours.



Decide with Confidence

« Au plus fort de la crise, les entreprises européennes ont cherché à compenser, par le crédit fournisseurs, l'absence de liquidités. La raréfaction du crédit et des carnets de commande dégarnis favorisaient le recours au crédit interentreprises. », observe Thierry Millon, responsable des analyses Altares.

« Aujourd'hui, fragilisées par plusieurs mois de crise, les entreprises manquent de trésorerie pour répondre efficacement aux opportunités commerciales. Le financement de la croissance passe encore par le crédit interentreprises. La vigilance reste donc de mise. En France, comme en Europe, environ six entreprises sur dix règlent leurs fournisseurs avec retard. Or, rappelons-le, le quart des défaillances d'entreprise a pour origine des retards de paiement. Plus précisément, Altares constate, au travers des mesures de performance de ses scores de risque, que les entreprises retardant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six.

Alternative au durcissement du crédit ou soutien à l'optimisation du BFR, le crédit interentreprises reste un levier de financement privilégié par les clients et redouté par les fournisseurs ».

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

#### A PROPOS D'ALTARES

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France. Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altares diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B.

Les clients d'Altares disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 160 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, Altares, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 53 Millions d'Euros, l'entreprise

compte près de 300 collaborateurs répartis sur 3 sites principaux : Nanterre, Saint-Quentin-en-Yvelines et Villeurbanne.

#### ALTARES

55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
contact@altares.fr  
www.altares.fr  
Thierry Asmar  
Tél : 01 41 37 51 04



Decide with Confidence